

A Ammandent

Lutry 31 juillet 14

Mon cher ami,

Merci beaucoup de ton télégramme et de ton aimable lettre. J'y réponds de suite, parce que j'ai le regret de n'être pas d'accord avec tes propositions et que j'aimerais que nous nous accordions avant Hermauc.

Quoique l'ancienne section de Coppet ait quitté notre Société dans les conditions les plus désobligeantes possible pour ceux qui étaient à ce moment-là à la tête de notre Société, le Président actuel de la S. de Coppet ayant été l'un des principaux auteurs de cette démission, je suis d'avis que nous devons laisser le passé et ouvrir la porte la plus large possible à la section qui revient à nous. Mais sans rien exagérer.

Il y aura - pour le Bureau et le C. C. - certains points à toucher, conditions d'entrée des anciens et des nouveaux membres, finances d'entrée, allocations pour matériel, et autres peut-être encore. Tout cela doit pouvoir être examiné à loisir, sans hâte. Je ne suis en particulier pas d'accord au sujet de l'exemption, pour les anciens membres, du certificat médical. Voilà sans que Coppet nous a quittés. Bien des maladies ont pu se produire depuis cette époque, et ce serait vraiment trop onéreux et dangereux pour notre Caisse de secours mutuels. L'art. 7 des Règlements est formel: aucune réintégration sans nouveau certificat médical.

Si notre assemblée générale à Hermauc peut avoir lieu dimanche, nous n'aurons pas le temps de discuter. Sortons

même orgueilleusement toute division, souhaitons une cordiale
bienvenue à la nouvelle section de Coppet et laissons au C.C. dans la
séance de septembre le soin d'admettre la nouvelle section - définitivement
- après que tous les points auront été examinés et traités.
(C'est du reste ce que j'ai écrit à Coppet.)

Le C.C., lui seul, a le pouvoir d'admettre la création - par
suite aussi la réintégration - d'une section. Ne précipitons rien.
Il n'y a aucun péril.

Autant je serais prêt à faciliter financièrement la rentrée
du plus grand nombre possible de membres de la Société de Coppet,
autant je suis opposé à ce qu'on passe par dessus nos Règle-
ments en cette circonstance. Espérons qu'un jour ou l'autre, la
cause de Pütz demandera aussi sa réintégration. Nous
créons des précédents sans les avoir examinés à fond.

Au reste je n'ai en ce moment aucune demande
positive de la Société de Coppet.

J'ai le sentiment - je t'écris ceci confidentiellement et à
cœur ouvert - que nous ne devons pas montrer un empressement
exagéré à recevoir la nouvelle section de Coppet. Certes nous
devons leur témoigner notre joie de les voir revenir à nous et
demander leur rentrée dans la Société; mais je ne puis m'empê-
cher de penser que c'est la mort de nos amis, de Teyssière
en tout cas, de Luginer peut-être aussi, qui fait que les membres
de Coppet "ne feraient maintenant plus d'objection à rentrer
dans le giron international." (ce sont les termes d'une lettre de
Mr E. Testuz ancien Prés. de Coppet du 27 juillet 1914.)

C'est ma réponse à cette lettre, disant que nous
accueillerions avec joie et bienveillance, une demande de
reintégration de la section de Coppet, qui a vraisemblablement
précipité les choses. J'ose espérer qu'après ces explications, tu
pourras t'arranger à ma manière de voir, j'aimerais
beaucoup que nous arrivions à mettre en accord nos vues
sur cette question avec H. Bernheim. Je te réitère mes vifs
remerciements pour la lettre et t'adresse, mon cher ami,
une bien affectueuse poignée de main.

ton dévoué

C. Jaccottet.